

**Commission de transport Ontario Northland**  
**États financiers consolidés**  
**Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024**

# **Commission de transport Ontario Northland**

## **États financiers consolidés**

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

---

### **Table des matières**

<b>Responsabilité de la direction</b>	<b>2</b>
<b>Rapport de l'auditeur indépendant</b>	<b>3-4</b>
<b>États financiers</b>	
État consolidé de la situation financière	<b>5</b>
État consolidé des résultats et de l'évolution de l'actif (du déficit) net	<b>6</b>
État consolidé des flux de trésorerie	<b>7</b>
Notes complémentaires aux états financiers consolidés	<b>8-30</b>

---

## Responsabilité de la direction

---

La direction de la Commission de transport Ontario Northland (la « Commission ») est responsable de l'intégrité et de la présentation fidèle des états financiers consolidés et des autres informations incluses dans le rapport annuel. Les états financiers consolidés ont été préparés selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La préparation des états financiers consolidés comporte nécessairement l'utilisation des meilleures estimations et de jugements de la direction, particulièrement lorsque la comptabilisation des opérations liées à la période courante ne peut être effectuée avec certitude qu'au cours d'une période ultérieure. Toute l'information financière présentée dans le rapport annuel concorde avec les états financiers consolidés.

La Commission maintient des systèmes de contrôles comptables internes conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est exacte et fiable, que les actifs et passifs de la Commission sont correctement comptabilisés et que les actifs sont protégés.

La Commission est chargée de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard du contrôle interne et de la présentation de l'information financière. Elle se réunit avec la direction et les auditeurs externes pour s'assurer que chacun s'est acquitté de ses responsabilités. Les présents états financiers consolidés ont été révisés et approuvés par la Commission.

Les présents états financiers consolidés ont été audités par le Bureau du vérificateur général de l'Ontario, dont la responsabilité est d'exprimer une opinion sur la fidélité de l'image donnée par ces états financiers consolidés selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le rapport de l'auditeur indépendant qui suit présente l'étendue de l'examen de l'auditeur et son opinion.



Chad Evans  
Directeur Général



Natalie Park  
Directrice des Finances

North Bay (Ontario)  
Le 28 juin 2024



## ***RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT***

À la Commission de transport Ontario Northland

### **Opinion**

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés de la Commission de transport Ontario Northland (la « Commission »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2024, et les états consolidés des résultats et de l'évolution de l'actif (du déficit) net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Commission au 31 mars 2024, ainsi que des résultats consolidés de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### **Fondement de l'opinion**

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Je suis indépendante de la Commission conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Commission à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Commission a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Commission.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés**

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé

conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Commission;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Commission à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Commission à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Le vérificateur général adjoint,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jeremy Blair'.

Toronto (Ontario)  
Le 28 juin 2024

Jeremy Blair, CPA, CA, ECA

**Commission de transport Ontario Northland**  
**État consolidé de la situation financière**  
(en milliers de dollars)

Au 31 mars

2024

2023

(Retraité – Note 21)

**Actifs**

**Court terme**

Trésorerie	28 827 \$	20 388 \$
Débiteurs	33 691	42 187
Stocks	39 517	25 089
Charges payées d'avance	2 062	2 175
	<b>104 097</b>	<b>89 839</b>

**Trésorerie affectée** (Notes 3 et 7)

2 000

2 000

**Immobilisations** (Note 4)

692 516

620 422

**798 613 \$**

**712 261 \$**

**Passifs et actif (déficit) net**

**Court terme**

Créditeurs et charges à payer	45 220 \$	32 002 \$
Revenus reportés	33 576	40 012
Tranche à court terme de la dette à long terme (Note 9)	117	111
	<b>78 913</b>	<b>72 125</b>

**Apports reportés** (Note 7)

2 000

2 000

**Apports reportés afférents aux immobilisations** (Note 8)

626 002

549 436

**Dette à long terme** (Note 9)

809

926

**Obligation constituée au titre des avantages autres  
que de retraite** (Note 5)

82 292

85 935

**Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations** (Note 10)

2 890

2 881

**Passif au titre des sites contaminés** (Note 11)

4 071

4 071

**796 977**

**717 374**

**Actif (déficit) net**

Non affecté

**1 636**

**(5 113)**

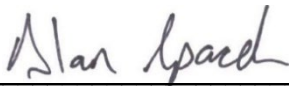
**798 613 \$**

**712 261 \$**

**Éventualités** (Note 14)

**Engagements** (Note 15)

**Approuvé au nom de la Commission :**



Président



Vice-président

**Commission de transport Ontario Northland**  
**État consolidé des résultats et de l'évolution de l'actif (du déficit) net**  
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2024

2023

(Retraité – Note 21)

**Revenus**

Subventions de fonctionnement et autres (Note 13)	108 484 \$	94 897 \$
Apports du gouvernement (Note 12)	59 802	53 429

<b>168 286</b>	<b>148 326</b>
----------------	----------------

**Charges** (Note 13)

Main-d'œuvre et avantages sociaux (Note 5)	82 851	70 723
Matériaux et pièces	35 980	32 973
Services	18 463	13 897
Charges administratives et autres charges (Note 17)	9 032	7 019
Fournitures et matériel	5 393	5 346
Frais de technologie	4 836	5 268
Avantages sociaux futurs (Note 5)	1 363	863
Charge de désactualisation (Note 10)	112	223
Intérêts sur la dette à long terme (Note 9)	48	54
Gain sur la vente d'immobilisations	(713)	(1 020)

<b>157 365</b>	<b>135 346</b>
----------------	----------------

**Excédent des revenus sur les charges avant amortissement**

10 921	12 980
--------	--------

**Plus** : amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations (Note 8)

25 303	18 531
--------	--------

**Moins** : amortissement des immobilisations

(29 475)	(22 436)
----------	----------

<b>(4 172)</b>	<b>(3 905)</b>
----------------	----------------

**Excédent des revenus sur les charges pour l'exercice**

<b>6 749 \$</b>	<b>9 075 \$</b>
-----------------	-----------------

**Déficit net non affecté**, au début de l'exercice

(5 113) \$	(14 188) \$
------------	-------------

**Excédent des revenus sur les charges pour l'exercice**

6 749	9 075
-------	-------

**Actif net (déficit) non affecté**, à la fin de l'exercice

<b>1 636 \$</b>	<b>(5 113) \$</b>
-----------------	-------------------

## Commission de transport Ontario Northland

### État consolidé des flux de trésorerie

(en milliers de dollars)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2024

2023

(Retraité – Note 21)

#### Flux de trésorerie provenant des (affectés aux)

##### Activités de fonctionnement

Excédent des revenus sur les charges pour l'exercice	6 749 \$	9 075 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	29 475	22 436
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(25 303)	(18 531)
Charge de désactualisation	112	223
Modification de l'estimation de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations	(190)	-
Passif au titre des sites contaminés	-	(2 604)
Gain sur disposition d'immobilisations	(713)	(1 020)
Charge au titre des avantages sociaux futurs (Note 5)	1 363	863
	11 493	10 442

Variation du solde des éléments hors caisse du fonds de roulement

Débiteurs	8 496	11 464
Stocks	(14 428)	(8 959)
Charges payées d'avance	113	(480)
Créditeurs et charges à payer	13 218	2 142
Revenus reportés	(6 436)	(2 745)
	12 456	11 864

##### Activités d'investissement en immobilisations

Achat d'immobilisations	(102 676)	(94 095)
Produit de la vente d'immobilisations	1 100	1 283
	(101 576)	(92 812)

##### Activités de financement

Remboursement de capital sur la dette à long terme	(111)	(107)
Apports reportés afférents aux immobilisations	102 676	94 095
Prestations autres que de retraite versées	(5 006)	(4 575)
	97 559	89 413

#### Augmentation de la trésorerie au cours de l'exercice

Trésorerie, au début de l'exercice	22 388	13 923
<b>Trésorerie, à la fin de l'exercice</b>	<b>30 827 \$</b>	<b>22 388 \$</b>

#### Représenté par

Trésorerie	28 827 \$	20 388 \$
Trésorerie affectée (Note 3)	2 000	2 000
	<b>30 827 \$</b>	<b>22 388 \$</b>



---

# Commission de transport Ontario Northland

## Notes complémentaires aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars)

**Exercice terminé le 31 mars 2024**

---

### 1. Nature des activités

La Commission de transport Ontario Northland (la « Commission ») est un organisme de la Couronne qui relève du ministère des Transports. La Commission offre une variété de services, y compris le transport ferroviaire de marchandises et de passagers, des services d'autocar ainsi que des services de remise à neuf et de réparation, principalement dans le nord de l'Ontario.

La Commission tire ses revenus de la fourniture de services de transport. Elle reçoit également une subvention de fonctionnement annuelle ainsi qu'une subvention de capital de la province de l'Ontario. La capacité de la Commission à maintenir ses activités et à remplir son mandat dépend du soutien financier continu de la province.

Les états financiers consolidés comprennent les activités de la filiale en propriété exclusive Nipissing Central Railway Company, qui loue tous ses actifs à la Commission.

À titre d'organisme de la Couronne sans but lucratif de la province, la Commission est exonérée de l'impôt sur le revenu. Cette exemption s'applique également à sa filiale en propriété exclusive. Par conséquent, les présents états financiers ne présentent aucune provision pour impôts.

### 2. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers consolidés sont préparés selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*, qui énonce les principes comptables généralement reconnus pour les organismes sans but lucratif du secteur public au Canada. La Commission a choisi d'utiliser les normes s'appliquant aux organismes sans but lucratif, qui comprennent les chapitres SP 4200 à SP 4270. Les présents états financiers consolidés reposent sur les principales méthodes comptables suivantes :

#### **Base de consolidation**

Les états financiers consolidés comprennent les actifs, les passifs et les activités de Nipissing Central Railway Company, la filiale en propriété exclusive. Les opérations et les soldes interentités ont été éliminés lors de la préparation de ces états financiers consolidés.

#### **Débiteurs**

Les débiteurs sont évalués au coût après amortissement et présentés déduction faite de la provision pour créances douteuses.

#### **Charges payées d'avance**

Les charges payées d'avance comprennent les charges liées à l'assurance, à l'impôt municipal et aux frais de technologie annuels. Elles sont comptabilisées au coût et imputées aux charges engagées pendant les périodes au cours desquelles des bénéfices en sont tirés.

---

**Commission de transport Ontario Northland**  
**Notes complémentaires aux états financiers consolidés**  
(en milliers de dollars)

**Exercice terminé le 31 mars 2024**

---

**2. Principales méthodes comptables (suite)**

***Stocks***

Les matériaux et les fournitures sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette selon la méthode du coût moyen pondéré. La Commission utilise les mêmes formules d'établissement du coût pour tous les stocks dont la nature et l'usage sont similaires. La Commission examine régulièrement la valeur des articles en stock et comptabilise les dépréciations et les sorties de bilans en fonction de son évaluation des stocks à rotation lente ou désuets. Quand la valeur de réalisation nette est inférieure à la valeur comptable, la valeur des stocks est réduite d'un montant correspondant à la baisse de valeur. Lorsque les circonstances qui avaient auparavant causé une baisse de la valeur des stocks n'existent plus, la dépréciation antérieure fait l'objet d'une reprise.

***Immobilisations***

Les immobilisations sont présentées au coût d'acquisition moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs.

Les durées de vie utile estimatives des principales catégories d'immobilisations s'établissent comme suit :

Terrain	Pas d'amortissement
Voies	De 20 à 100 ans
Bâtiments	De 20 à 50 ans
Matériel	De 3 à 40 ans
Autocar	10 ans

Aucun amortissement n'est prévu pour les actifs en cours de construction avant leur mise en service.

***Dépréciation des immobilisations***

Les immobilisations faisant l'objet d'un amortissement sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent qu'une immobilisation pourrait ne pas contribuer à la capacité de la Commission à fournir des services. La recouvrabilité est mesurée en comparant la valeur comptable aux flux de trésorerie futurs non actualisés estimatifs qui devraient être générés par l'actif. Si la valeur comptable de l'actif excède ses flux de trésorerie futurs estimatifs, une charge de dépréciation est constatée à l'égard de l'actif et de tout apport reporté afférent aux immobilisations connexes pour un montant égal à l'excédent de la valeur comptable de l'actif par rapport à sa juste valeur. Lorsque des prix cotés sur le marché ne sont pas disponibles, la Commission utilise les flux de trésorerie futurs actualisés à un taux proportionnel aux risques associés au recouvrement de l'actif en tant qu'estimation de la juste valeur.

---

# Commission de transport Ontario Northland

## Notes complémentaires aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2024

---

### 2. Principales méthodes comptables (suite)

#### **Comptabilisation des revenus (voir la Note 21 – Adoption d’une nouvelle norme comptable pour le secteur public)**

Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public a publié le chapitre SP 3400, *Revenus* (« chapitre SP 3400 »), qui s’applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023. La Commission a choisi de l’appliquer rétroactivement.

Le chapitre SP 3400 établit des normes de comptabilisation et d’information relatives aux revenus. Particulièrement, il différencie les revenus issus d’opérations qui comportent des obligations de prestation (opérations avec contrepartie) de ceux issus d’opérations sans obligations de prestation (opérations sans contrepartie).

#### **Résumé des revenus comptabilisés par source**

- i) Les **revenus tirés du transport** correspondent aux frais de chargement, au remorquage, à l’entreposage, à la surestarie, au porte-autos, aux services auxiliaires et aux suppléments. L’obligation de prestation est remplie et les revenus sont comptabilisés lorsque le trajet ferroviaire est effectué et que les marchandises ont été transportées.
- ii) Les **revenus provenant des passagers** correspondent aux ventes de titres, aux frais de bagage, aux règlements interréseaux ainsi qu’aux services de location et de messagerie. Les revenus sont comptabilisés comme revenus reportés jusqu’à ce que le service de transport ait été fourni. L’obligation de prestation est remplie lorsque le trajet de train ou d’autocar est effectué.

Les **ventes à bord** de nourriture, de boisson et d’autres produits sont comptabilisées lorsque le client achète les biens et que le contrôle lui en est transféré.

Les **revenus d’autres sources provenant des passagers**, dont les frais de transaction, les frais de guichet, la location de casiers ainsi que les ventes des distributrices automatiques, sont comptabilisés au cours de la période où le client achète les biens et que le contrôle lui en est transféré.

- iii) Les **revenus de remise à neuf et de réparation** correspondent aux travaux de réparation effectués sur les locomotives et les voitures de clients. Les revenus sont comptabilisés en fonction du pourcentage des coûts engagés par rapport aux coûts totaux du contrat. Lorsque la Commission prévoit que les coûts dépasseront les revenus tirés d’opérations avec obligations de prestation, elle les comptabilise immédiatement. Il arrive occasionnellement que les travaux soient assortis d’une garantie. Le cas échéant, la garantie est considérée comme une obligation de prestation distincte et est remplie à mesure que la période de garantie s’écoule.

---

**Commission de transport Ontario Northland**  
**Notes complémentaires aux états financiers consolidés**  
(en milliers de dollars)

**Exercice terminé le 31 mars 2024**

---

**2. Principales méthodes comptables (suite)**

**Résumé des revenus comptabilisés par source (suite)**

iv) **Autres revenus**

Les **revenus tirés de la location** correspondent aux contrats de location de locomotives, de wagons de marchandises ainsi que de terrains et de bâtiments desquels la Commission est bailleuse. Ces revenus sont comptabilisés sur une base mensuelle pendant la durée du contrat à mesure que le client reçoit et consomme les avantages que procure le service de location.

Les **revenus tirés de l'hôtellerie** proviennent de la location de chambres, des services de blanchisserie, des revenus accessoires et de la vente d'articles promotionnels. Les revenus tirés de la location de chambres sont comptabilisés à titre de revenus reportés jusqu'au séjour hôtelier. À ce moment, la Commission considère que l'obligation de prestation est remplie et que les revenus sont gagnés. Tous les revenus tirés de l'hôtellerie sont comptabilisés à titre de revenus lorsque le client achète les biens et les services et que le contrôle lui en est transféré.

v) **Apports**

La Commission applique la méthode du report pour comptabiliser les apports :

Les apports non affectés sont comptabilisés comme revenus lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si leurs montants peuvent être estimés de manière raisonnable et si le recouvrement est raisonnablement assuré;

Les apports grevés d'une affectation externe qui sont liés aux charges de fonctionnement sont comptabilisés comme revenus lorsque les charges connexes sont engagées;

Les apports reportés afférents aux immobilisations correspondent au financement reçu pour l'acquisition d'immobilisations. Ces apports sont comptabilisés comme revenus dans la même période où les immobilisations connexes sont amorties.

**Avantages sociaux futurs**

*Régimes de retraite* – Les employés admissibles de la Commission participent au Régime de retraite des fonctionnaires et au Compte des avantages sociaux supplémentaires des fonctionnaires. La Commission comptabilise sa participation au Régime de retraite des fonctionnaires et au Compte des avantages sociaux supplémentaires des fonctionnaires, qui sont des régimes de retraite à prestations déterminées interentreprises, comme elle le ferait pour des régimes à cotisations déterminées.

---

# Commission de transport Ontario Northland

## Notes complémentaires aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2024

---

### 2. Principales méthodes comptables (suite)

#### *Avantages sociaux futurs (suite)*

La province de l'Ontario, qui est l'unique promoteur du Régime de retraite des fonctionnaires et du Compte des avantages sociaux supplémentaires des fonctionnaires, détermine les versements annuels de la Commission aux régimes et est responsable de s'assurer que les régimes de retraite sont financièrement viables. Les surplus ou passifs non capitalisés découlant d'une évaluation actuarielle en vertu de la loi ne constituent pas des actifs ou des obligations de la Commission. Par conséquent, les cotisations de la Commission sont comptabilisées comme s'il s'agissait de régimes de retraite à cotisations déterminées et comme si elles étaient passées en charges au cours de la période pendant laquelle elles sont exigibles.

*Régimes d'avantages autres que de retraite* – La Commission offre à ses employés des avantages postérieurs au départ à la retraite non liés aux régimes de retraite, tels que l'assurance vie de groupe, l'assurance maladie et l'assurance invalidité de longue durée, par l'entremise de régimes à prestations déterminées. Les coûts associés à ces avantages sociaux futurs sont déterminés sur une base actuarielle au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des services et des hypothèses actuarielles les plus probables. De plus, à titre d'employeur visé par l'annexe 2 en vertu de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (la « CSPAAT »), la Commission comptabilise les indemnités d'accidents du travail selon la méthode de la comptabilité d'exercice en utilisant les coûts déterminés au moyen de calculs actuariels.

Les charges comprennent les coûts des services courants, les intérêts et ajustements découlant de modifications apportées aux régimes, les changements aux hypothèses et les gains actuariels nets ou pertes actuarielles nettes. Ces charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel les employés rendent des services à la Commission.

#### *Conversion des devises*

Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de l'état consolidé de la situation financière. Les revenus et les charges sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de transaction. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sont inclus dans le calcul de l'excédent des revenus sur les charges.

Le 1<sup>er</sup> avril 2021, la Commission a fait le choix irrévocable de comptabiliser tous les gains et pertes de change non réalisés découlant de tous les actifs ou passifs financiers directement à l'état consolidé des résultats et de l'évolution de l'actif (du déficit) net.

#### *Estimations comptables*

La préparation des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui peuvent avoir une incidence sur les montants déclarés au titre des actifs et des passifs ainsi que sur les montants déclarés au titre des revenus et des charges pour l'exercice visé.

Les éléments significatifs qui requièrent l'utilisation d'estimations par la direction incluent la durée de vie utile des immobilisations corporelles, la provision pour moins-value des débiteurs et des stocks, le passif au titre des sites contaminés, l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations et les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi non liés aux régimes de retraite. Par leur nature, ces estimations font l'objet d'une incertitude relative à la mesure.

---

**Commission de transport Ontario Northland**  
**Notes complémentaires aux états financiers consolidés**  
(en milliers de dollars)

**Exercice terminé le 31 mars 2024**

---

**2. Principales méthodes comptables (suite)**

***Instruments financiers***

La Commission classe ses instruments financiers comme étant évalués à la juste valeur ou au coût après amortissement. La méthode comptable pour chaque catégorie est la suivante :

***Juste valeur***

Cette catégorie comprend la trésorerie et la trésorerie affectée, qui est initialement comptabilisée au coût et, ultérieurement, à la juste valeur.

Les coûts de transaction associés aux instruments financiers classés comme étant évalués à la juste valeur sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

***Coût après amortissement***

Cette catégorie comprend les débiteurs, les créditeurs et charges à payer ainsi que la dette à long terme. Ceux-ci sont d'abord comptabilisés au coût et, ultérieurement, au coût après amortissement en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, moins toute perte de valeur sur les actifs financiers, sauf pour les apports, qui sont initialement comptabilisés à la juste valeur.

Les coûts de transaction associés aux instruments financiers classés comme étant évalués au coût après amortissement sont ajoutés à la valeur comptable de l'instrument.

Les réductions de valeur des actifs financiers comptabilisés au coût après amortissement sont comptabilisées lorsque le montant d'une perte est connu avec suffisamment de précision et qu'il n'y a aucune perspective réaliste de recouvrement. La valeur des actifs financiers est alors réduite à la valeur de recouvrement nette et cette réduction est comptabilisée dans l'état consolidé des résultats et de l'évolution de l'actif (du déficit) net.

***Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations***

Un passif au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation est comptabilisé lorsqu'il existe une obligation juridique, pour l'entité, d'engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation corporelle, lorsque l'opération ou l'événement à l'origine du passif est survenu ou lorsqu'il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés et qu'il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause. Le passif est comptabilisé au montant qui correspond à la meilleure estimation des charges nécessaires à la mise hors service d'une immobilisation corporelle à la date des états financiers. Ce passif est ensuite réexaminé chaque date de présentation de l'information financière et ajusté en fonction de l'écoulement du temps et de toute révision apportée à l'échéancier, au montant nécessaire pour régler l'obligation ou au taux d'actualisation. Lors de l'évaluation initiale d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation corporelle, un coût correspondant à la mise hors service de l'immobilisation est ajouté à la valeur comptable de l'immobilisation en question si elle fait encore l'objet d'un usage productif. Ce coût est amorti sur la durée de vie utile de l'immobilisation corporelle. Si l'immobilisation corporelle en question n'est pas comptabilisée ou ne fait plus l'objet d'un usage productif, les coûts liés à la mise hors service de l'immobilisation sont comptabilisés en charges.

**Commission de transport Ontario Northland**  
**Notes complémentaires aux états financiers consolidés**  
(en milliers de dollars)

**Exercice terminé le 31 mars 2024**

**2. Principales méthodes comptables (suite)**

***Passif au titre des sites contaminés***

Un site contaminé est un site dans lequel la concentration de substances nocives dépasse les niveaux maximums admissibles selon une norme environnementale. Les sites qui font actuellement l'objet d'un usage productif sont considérés comme des sites contaminés uniquement si un événement imprévu donne lieu à une contamination. Un passif au titre de l'assainissement des sites contaminés est comptabilisé lorsque la Commission est directement responsable ou accepte la responsabilité de la contamination, lorsqu'il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés et lorsqu'il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause. Le passif inclut tous les coûts directement attribuables aux activités d'assainissement, y compris les activités, l'entretien et la surveillance après l'assainissement.

**3. Trésorerie affectée**

	2024	2023
Trésorerie grevée d'une affectation externe – Apports reportés (Note 7)	2 000 \$	2 000 \$

**4. Immobilisations**

			2024	2023
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
<b>Services ferroviaires</b>				
Terrain	1 897 \$	157 \$	1 740 \$	1 740 \$
Voies	676 631	206 476	470 155	435 456
Bâtiments	92 449	37 927	54 522	53 838
Équipements	153 777	83 731	70 046	69 691
Actifs en cours de construction	74 539	-	74 539	39 230
<b>Services d'autocar</b>				
Terrain	160	-	160	160
Bâtiments	6 409	1 567	4 842	5 057
Autocar	26 793	13 403	13 390	14 865
Équipements	820	506	314	204
Actifs en cours de construction	2 808	-	2 808	181
	<b>1 036 283 \$</b>	<b>343 767 \$</b>	<b>692 516 \$</b>	<b>620 422 \$</b>

---

**Commission de transport Ontario Northland**  
**Notes complémentaires aux états financiers consolidés**  
(en milliers de dollars)

**Exercice terminé le 31 mars 2024**

---

**5. Avantages sociaux futurs**

*Régimes de retraite*

Le Régime de retraite des fonctionnaires et le Compte des avantages sociaux supplémentaires des fonctionnaires sont des régimes contributifs à prestations déterminées. Les membres du Régime de retraite des fonctionnaires reçoivent des prestations basées sur l'ancienneté et le salaire annuel moyen le plus élevé qu'ils ont gagné pendant cinq années consécutives avant la retraite, la cessation d'emploi ou le décès. Le Régime de retraite des fonctionnaires est financé par les cotisations des employeurs et des participants et par les revenus de placement de la Caisse de retraite des fonctionnaires. Les cotisations des participants et des employeurs sont remises à la Commission du Régime de retraite de l'Ontario. La portion de ces cotisations qui dépasse les limites prévues par la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada est transférée au Compte des avantages sociaux supplémentaires des fonctionnaires.

Les employés à temps plein de la Commission participent au Régime de retraite des fonctionnaires, régime de retraite à prestations déterminées pour les employés de la province et de nombreux organismes provinciaux. Les versements annuels de la Commission sont de 5 831 \$ (2023 – 4 929 \$) et ont été inclus dans les charges liées à la main-d'œuvre et aux prestations.

*Régimes d'avantages autres que de retraite*

La Commission offre à ses employés trois régimes d'avantages autres que de retraite dans le cadre desquels toutes les obligations au titre des prestations constituées et charges au titre des avantages sont déterminées par des actuaires indépendants, conformément aux pratiques actuarielles reconnues et aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, en utilisant les meilleures estimations de la direction. Les taux d'actualisation employés pour déterminer les obligations au titre des prestations constituées ont été déterminés en fonction des rendements des obligations provinciales de l'Ontario correspondant à la durée des prestations.

La Commission a effectué une évaluation actuarielle des avantages postérieurs à l'emploi, comme les assurances vie et soins de santé collectifs, tous les trois ans. La dernière évaluation a été réalisée pour l'exercice terminé le 31 mars 2024 à partir de données datant du 1<sup>er</sup> avril 2023.

La Commission a réalisé une évaluation actuarielle annuelle des avantages postérieurs à l'emploi, des prestations d'invalidité à long terme et du maintien de certains avantages à partir des résultats du 31 mars 2024.

La Commission a effectué une évaluation actuarielle triennale des indemnités pour accidents du travail, qui sont administrées par la CSPAAT. La dernière évaluation a été réalisée pour l'exercice terminé le 31 mars 2024.



**Commission de transport Ontario Northland**  
**Notes complémentaires aux états financiers consolidés**  
(en milliers de dollars)

**Exercice terminé le 31 mars 2024**

**5. Avantages sociaux futurs (suite)**

Le tableau ci-dessous présente les renseignements à propos des régimes d'avantages autres que de retraite de la Commission :

**Rapprochement entre l'obligation au titre des prestations constituées et l'actif (le passif) au titre des prestations constituées**

	2024	2023
<b>Obligation au titre des prestations constituées,</b>		
à la fin de l'exercice	(58 645) \$	(63 707) \$
Gain actuariel net non amorti	(23 647)	(22 228)
<b>Passif au titre des prestations constituées,</b>		
à la fin de l'exercice	(82 292) \$	(85 935) \$
<b>Passif au titre des prestations constituées,</b>		
au début de l'exercice	(85 935) \$	(89 647) \$
Charge liée aux prestations	(1 363)	(863)
Prestations versées	5 006	4 575
<b>Passif au titre des prestations constituées,</b>		
à la fin de l'exercice	(82 292) \$	(85 935) \$

**Composantes de la charge périodique nette liée aux prestations autres que de retraite**

	2024	2023
Coût des services rendus	2 336 \$	2 485 \$
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées	2 452	2 233
Amortissement et comptabilisation immédiate des gains actuariels nets	(3 425)	(3 855)
	1 363 \$	863 \$

**Hypothèses moyennes pondérées**

	2024	2023
Taux d'actualisation – Avantages postérieurs au départ à la retraite	4,20 %	4,00 %
Taux d'actualisation – Avantages postérieurs à l'emploi	4,20 %	3,75 %
Taux d'actualisation – CSPAAT	4,20 %	3,90 %
Taux d'augmentation de la rémunération	2,00 %	2,00 %
Augmentations des coûts pour les soins médicaux	5,60 %	5,37 %
Augmentations des coûts pour les soins dentaires	5,00 %	3,00 %
Augmentations des coûts pour les soins de la vue	0,00 %	0,00 %

**Commission de transport Ontario Northland**  
**Notes complémentaires aux états financiers consolidés**  
(en milliers de dollars)

**Exercice terminé le 31 mars 2024**

**6. Facilités de crédit**

En août 2021, la Commission a obtenu une marge de crédit d'exploitation auprès du ministère des Transports et de l'Office ontarien de financement d'un montant de cinq millions de dollars, dont zéro dollar était utilisé au 31 mars 2024. La marge de crédit porte intérêt au coût d'emprunt de la province de l'Ontario pour une durée de 30 jours majoré de 3,3 points de base. La marge de crédit a expiré le 30 avril 2024.

**7. Apports reportés**

Les apports reportés sont des fonds affectés reçus de la province qui ne doivent être utilisés que pour des dépenses futures précises. Au 31 mars 2024, le solde représente des fonds du ministère des Transports à utiliser comme réserve d'autoassurance sous réserve de l'approbation de ce même ministère en cas de déraillement futur.

	2024	2023
<b>Réserve d'autoassurance</b>	<b>2 000 \$</b>	2 000 \$

**8. Apports reportés afférents aux immobilisations**

Les apports reportés afférents aux immobilisations représentent les apports non amortis reçus du gouvernement pour financer l'acquisition d'immobilisations. L'amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations est comptabilisé dans les revenus à l'état consolidé des résultats et de l'évolution de l'actif (du déficit) net aux mêmes taux que ceux qui sont utilisés pour amortir les immobilisations connexes.

Les variations du solde des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles non amortis s'établissent comme suit :

	2024	2023
<b>Solde</b> , au début de l'exercice	<b>549 436 \$</b>	474 122 \$
Apports de la province de l'Ontario (Note 12)	<b>102 676</b>	93 450
Apports de Transports Canada (Note 12)	-	645
Amortissement imputé aux revenus	<b>(25 303)</b>	(18 531)
Mises hors service, transferts et ajustements	<b>(807)</b>	(250)
<b>Solde</b> , à la fin de l'exercice	<b>626 002 \$</b>	549 436 \$

**Commission de transport Ontario Northland**  
**Notes complémentaires aux états financiers consolidés**  
(en milliers de dollars)

**Exercice terminé le 31 mars 2024**

**9. Dette à long terme**

	2024	2023
Emprunt auprès de l'Office ontarien de financement, portant intérêt au taux annuel de 4,90 %, remboursable par versements mensuels mixtes de capital et d'intérêts de 13 \$ pendant 25 ans à compter du 1 <sup>er</sup> février 2006	926 \$	1 037 \$
Moins : tranche à court terme	117	111
<b>Dette à long terme</b>	<b>809 \$</b>	<b>926 \$</b>

Les intérêts sur la dette à long terme se sont élevés à 48 \$ (2023 – 54 \$).

Les remboursements en capital exigibles au cours des cinq prochains exercices et par la suite s'établissent comme suit :

2024 - 2025	117 \$
2025 - 2026	123
2026 - 2027	129
2027 - 2028	135
2028 - 2029	142
Par la suite	280
	926 \$

**10. Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations**

Les états financiers consolidés de la Commission comprennent une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations relative à des bâtiments loués ou détenus, à des réservoirs de carburant et à des sites d'élimination des déchets. Les coûts de mise hors service des immobilisations sont amortis selon la méthode linéaire. L'estimation du passif a été réalisée au moyen de la technique de la valeur actualisée nette selon un taux d'actualisation de 4,1 % (2023 – 3,6 %). Les dépenses futures estimatives non actualisées totales s'établissent à 2 869 \$ (2023 – 3 813 \$) et seront engagées au cours d'une période de dix ans. Le tableau ci-dessous présente le rapprochement de la valeur comptable totale du passif au titre de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations au début et à la fin de l'exercice :

	2024	2023
<b>Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations</b> , au début de l'exercice	2 881 \$	3 189 \$
Augmentation découlant de la charge de désactualisation	112	223
Révisions de l'échéancier, du montant et du taux d'actualisation	(103)	(531)
<b>Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations</b> , à la fin de l'exercice	<b>2 890 \$</b>	<b>2 881 \$</b>

---

**Commission de transport Ontario Northland**  
**Notes complémentaires aux états financiers consolidés**  
(en milliers de dollars)

**Exercice terminé le 31 mars 2024**

---

**11. Passif au titre des sites contaminés**

Le passif au titre des sites contaminés se compose de montants à engager relativement à une ancienne propriété de transbordement et d'anciens sites de télécommunication, relevés au cours d'exercices précédents. Les coûts estimatifs ont été établis par la direction avec le concours de cabinets d'ingénieurs-conseils en s'appuyant sur une expérience antérieure relative aux activités d'assainissement. Le passif au titre d'anciens sites de télécommunication comprend tous les coûts qui devraient être engagés pour ces propriétés, et aucun recouvrement n'est prévu. L'estimation du passif a été réalisée au moyen de la technique de la valeur actualisée nette selon un taux d'actualisation de 4,0 % en 2024 (2023 – 3,6 %).

L'ancienne propriété de transbordement n'a fait l'objet d'aucune actualisation en raison de l'incertitude quant au moment où les avantages économiques futurs seront abandonnés. À l'heure actuelle, il est impossible de procéder à une estimation raisonnable des coûts liés à l'assainissement tant que des tests n'auront pas été réalisés, que l'échéancier ne sera pas connu et que les responsabilités ne seront pas confirmées.

La Commission détient plusieurs anciennes propriétés et droits de passage à Cobalt, où il existe un risque de contamination. On sait toutefois qu'un site présente effectivement une contamination dépassant le seuil acceptable. La réalisation d'une évaluation environnementale de site de phase II est donc recommandée après l'évaluation de phase I. La Commission détermine actuellement la portée des travaux de l'évaluation de phase II, qui permettront de cartographier avec précision les zones contaminées. À l'heure actuelle, il est impossible de procéder à une estimation raisonnable des coûts liés à l'assainissement tant que l'évaluation de la phase II n'aura pas été réalisée, que l'échéancier ne sera pas connu et que les responsabilités ne seront pas confirmées. Par conséquent, aucun passif n'a été comptabilisé.

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Ancienne propriété de transbordement	<b>3 500 \$</b>	3 500 \$
Anciens sites de télécommunication	<b>571</b>	571
<b>Passif au titre des sites contaminés</b>	<b>4 071 \$</b>	4 071 \$

---

**Commission de transport Ontario Northland**  
**Notes complémentaires aux états financiers consolidés**  
(en milliers de dollars)

**Exercice terminé le 31 mars 2024**

**12. Apports du gouvernement**

Aux termes d'un protocole d'entente conclu avec le ministre des Transports, la Commission a reçu des subventions de fonctionnement et de capital de la province de l'Ontario.

Les détails relatifs aux apports du gouvernement reçus pendant l'exercice s'établissent comme suit :

	<b>2024</b>	<b>2023</b> (Retraité – Note 21)
<b>Ministère des Transports :</b>		
Apports de fonctionnement	59 582 \$	53 429 \$
Apports de capital	102 676	93 450
<b>Total des apports du ministère des Transports</b>	<b>162 258 \$</b>	<b>146 879 \$</b>
<b>Ministère du Développement du Nord – Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario</b>	<b>35 \$</b>	<b>- \$</b>
<b>Transports Canada</b>		
Apports de fonctionnement – Opérations ferroviaires	185 \$	- \$
Apports liés aux immobilisations – Opérations ferroviaires	-	645
<b>Total des apports du gouvernement</b>	<b>162 478 \$</b>	<b>147 524 \$</b>
<b>En résumé :</b>		
Apports de fonctionnement	59 802 \$	53 429 \$
Apports liés aux immobilisations (Note 8)	102 676	94 095
<b>Total des apports du gouvernement</b>	<b>162 478 \$</b>	<b>147 524 \$</b>

La Commission a adopté le chapitre SP 3400, en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023, et a choisi de l'appliquer rétroactivement. Le montant reconnu au titre des apports du gouvernement en 2023 a été retraits en raison des modalités du protocole d'entente, qui prévoit des apports annuels basés sur les résultats comptables. Le retraitement a entraîné une diminution rétroactive des apports de fonctionnement du ministère des Transports de 314 \$ en 2023.

---

**Commission de transport Ontario Northland**  
**Notes complémentaires aux états financiers consolidés**  
(en milliers de dollars)

**Exercice terminé le 31 mars 2024**

---

**13. Informations sectorielles à fournir**

La Commission est un organisme de la Couronne de la province de l'Ontario dont les activités sont diversifiées. Elle fournit une vaste gamme de services à ses clients de la région du Nord de l'Ontario, notamment des services de transport ferroviaire de marchandises et de passagers, des services d'autocar ainsi que des services de remise à neuf et de réparation. Des secteurs fonctionnels distincts ont été présentés séparément dans l'information sectorielle. La nature de ces secteurs et les activités qu'ils englobent sont les suivantes :

**Services ferroviaires**

Les services ferroviaires renvoient aux solutions de logistique et de transport ainsi qu'à l'expédition de quantités importantes de produits à destination et en provenance du Nord de l'Ontario.

**Services Polar Bear**

Les services Polar Bear se rapportent aux solutions de transport de passagers et de marchandises entre Cochrane et Moosonee.

**Services d'autocar**

Les services d'autocar fournissent des solutions d'expédition et de transport de passagers pour rapprocher les collectivités du Nord de l'Ontario et du Manitoba.

**Services de remise à neuf et de réparation**

L'équipe de remise à neuf et de réparation a la responsabilité de réparer et de remettre en état le parc ferroviaire pour des clients en Amérique du Nord.

**Train Northlander**

Ce poste renvoie aux charges de fonctionnement engagées dans le cadre de la planification et de la conception du nouveau train de passagers Northlander, qui assurera la liaison entre Timmins et Toronto.

**Administration**

Ce poste renvoie aux dépenses liées au fonctionnement de la Commission elle-même et ne peut être attribué à des secteurs en particulier. Il comprend également certains services de location de biens immobiliers à des clients externes pour réduire les coûts totaux.

**Commission de transport Ontario Northland**  
**Notes complémentaires aux états financiers consolidés**  
(en milliers de dollars)

**Exercice terminé le 31 mars 2024**

**13. Informations sectorielles à fournir (suite)**

	Services ferroviaires	Services Polar Bear	Train Northlander	Services d'autocar	Services de remise à neuf et de réparation	Administration (Note i))	Apports de fonctionnement du gouvernement provincial	<b>Total 2024</b>
Revenus	59 041	8 975	-	17 387	21 546	1 535	-	<b>108 484</b>
Apports du gouvernement	-	-	-	-	-	-	59 802	<b>59 802</b>
	<b>59 041</b>	<b>8 975</b>	<b>-</b>	<b>17 387</b>	<b>21 546</b>	<b>1 535</b>	<b>59 802</b>	<b>168 286</b>
Charges								
Main-d'œuvre et avantages sociaux	29 065	16 218	313	10 910	12 880	13 465	-	<b>82 851</b>
Matériaux et pièces	16 389	4 711	-	4 586	9 547	747	-	<b>35 980</b>
Services	9 672	2 150	12	3 141	338	3 150	-	<b>18 463</b>
Charges administratives et autres charges	1 138	1 523	79	3 011	1 545	2 253	-	<b>9 549</b>
Fournitures et matériel	2 667	1 576	-	739	102	309	-	<b>5 393</b>
	<b>58 931</b>	<b>26 178</b>	<b>404</b>	<b>22 387</b>	<b>24 412</b>	<b>19 924</b>	<b>-</b>	<b>152 236</b>
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux charges avant les éléments suivants :	110	(17 203)	(404)	(5 000)	(2 866)	(18 389)	59 802	<b>16 050</b>
Déraillements (Note ii))	43	-	-	-	-	-	-	<b>43</b>
Stocks radiés (Note ii))	1	-	-	-	-	-	-	<b>1</b>
Coûts liés aux technologiques	-	-	-	-	-	4 836	-	<b>4 836</b>
Intérêts sur la dette à long terme	-	-	-	48	-	-	-	<b>48</b>
Gain sur la vente d'immobilisations	(510)	-	-	(202)	-	(1)	-	<b>(713)</b>
Gain de change (Note ii))	(561)	-	-	-	-	-	-	<b>(561)</b>
Désactualisation relative à la mise hors service d'immobilisations	112	-	-	-	-	-	-	<b>112</b>
Avantages sociaux futurs	16	8	-	6	4	1 329	-	<b>1 363</b>
Excédent (insuffisance) avant amortissement	1 009	(17 211)	(404)	(4 852)	(2 870)	(24 553)	59 802	<b>10 921</b>
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	10 568	11 361	-	2 562	-	812	-	<b>25 303</b>
Amortissement des immobilisations	(14 021)	(11 906)	-	(2 624)	-	(924)	-	<b>(29 475)</b>
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux charges	<b>(2 444)</b>	<b>(17 756)</b>	<b>(404)</b>	<b>(4 914)</b>	<b>(2 870)</b>	<b>(24 665)</b>	<b>59 802</b>	<b>6 749</b>

Note i) Les avantages sociaux futurs du personnel administratif comprennent un montant de 1 323 \$ qui correspond aux dépenses liées à l'invalidité de longue durée pour l'ensemble de l'organisme.  
Note ii) Ces dépenses ont été regroupées avec les charges administratives et les autres charges à l'état consolidé des résultats et de l'actif (du déficit) net (Note 17).

**Commission de transport Ontario Northland**  
**Notes complémentaires aux états financiers consolidés**  
(en milliers de dollars)

**Exercice terminé le 31 mars 2024**

**13. Informations sectorielles à fournir (suite)**

	Services ferroviaires	Services Polar Bear	Services d'autocar	Services de remise à neuf et de réparation	Administration (Note i))	Apports de fonctionnement du gouvernement provincial	Total 2023 (Retraité – Note 21)
Revenus	53 732	8 666	15 666	15 588	1 245	-	<b>94 897</b>
Apports du gouvernement	-	-	-	-	-	53 429	<b>53 429</b>
	<b>53 732</b>	<b>8 666</b>	<b>15 666</b>	<b>15 588</b>	<b>1 245</b>	<b>53 429</b>	<b>148 326</b>
Charges							
Main-d'œuvre et avantages sociaux	26 024	14 167	10 280	9 149	11 103	-	<b>70 723</b>
Matériaux et pièces	17 378	4 359	4 766	6 284	186	-	<b>32 973</b>
Services	6 398	2 135	3 029	363	1 972	-	<b>13 897</b>
Charges administratives et autres charges	867	1 095	2 691	1 379	3 852	-	<b>9 884</b>
Fournitures et matériel	2 674	1 445	821	96	310	-	<b>5 346</b>
	<b>53 341</b>	<b>23 201</b>	<b>21 587</b>	<b>17 271</b>	<b>17 423</b>	<b>-</b>	<b>132 823</b>
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux charges avant les éléments suivants :	391	(14 535)	(5 921)	(1 683)	(16 178)	53 429	<b>15 503</b>
Déraillements (Note ii))	273	-	-	-	-	-	<b>273</b>
Reprise de stocks (Note ii))	(11)	-	-	-	-	-	<b>(11)</b>
Coûts liés aux technologiques	-	-	-	-	5 268	-	<b>5 268</b>
Ajustement lié aux sites contaminés (Note ii))	(2 604)	-	-	-	-	-	<b>(2 604)</b>
Intérêts sur la dette à long terme	-	-	54	-	-	-	<b>54</b>
Gain sur la vente d'immobilisations	(494)	-	(522)	-	(4)	-	<b>(1 020)</b>
Gain de change (Note ii))	(523)	-	-	-	-	-	<b>(523)</b>
Désactualisation relative à la mise hors service d'immobilisations	223	-	-	-	-	-	<b>223</b>
Avantages sociaux futurs	124	67	46	31	595	-	<b>863</b>
Excédent (insuffisance) avant amortissement	3 403	(14 602)	(5 499)	(1 714)	(22 037)	53 429	<b>12 980</b>
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	6 156	9 120	2 417	-	838	-	<b>18 531</b>
Amortissement des immobilisations	(9 428)	(9 587)	(2 472)	-	(949)	-	<b>(22 436)</b>
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux charges	131	(15 069)	(5 554)	(1 714)	(22 148)	53 429	<b>9 075</b>

Note i) Les avantages sociaux futurs du personnel administratif comprennent un montant de 548 \$ qui correspond aux dépenses liées à l'invalidité de longue durée pour l'ensemble de l'organisme.  
Note ii) Ces dépenses ont été regroupées avec les charges administratives et les autres charges à l'état consolidé des résultats et de l'actif (du déficit) net (Note 17).



---

## Commission de transport Ontario Northland

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2024

---

#### 14. Éventualités

Dans le cours normal des activités, diverses réclamations ont été déposées contre la Commission pour des dommages corporels, des dommages matériels, des actions liées à l'environnement et des questions concernant l'emploi. Les montants liés aux réclamations, qui n'ont pas encore été comptabilisés, ne peuvent être estimés à l'heure actuelle et, en tout état de cause, la Commission est d'avis que ces réclamations sont sans fondement ou qu'elles pourraient être couvertes par l'assurance après application de la franchise de 2 000 \$. Le cas échéant, le montant de la perte, une fois connu, serait imputé à l'état consolidé des résultats et de l'évolution de l'actif (du déficit) net.

---

#### 15. Engagements

La Commission est également liée par certaines ententes de sécurité d'emploi pour un nombre important de ses employés syndiqués. S'il existait des réclamations actuelles aux termes de ces ententes, la Commission constituerait une provision à leur égard. En raison de la nature de ces ententes, l'exposition au risque de paiements futurs pourrait être importante. Cependant, le montant lié à ce risque serait établi en fonction de mesures adoptées par la Commission qui n'ont pas encore été prises. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée à la date de clôture de l'exercice.

---

#### 16. Dépendance économique

i) Clients :

Dans l'ensemble, 72 % (2023 – 77 %) des revenus de la division des services ferroviaires proviennent de quatre clients importants.

ii) Province de l'Ontario :

La Commission génère des revenus grâce à ses services de transport ferroviaire et d'autocar ainsi qu'à ses services de remise à neuf et de réparation. De plus, la Commission reçoit des subventions de fonctionnement et de capital de la part du gouvernement provincial. Pour continuer de fournir ses services, d'étendre son offre de services et de respecter ses obligations, la Commission est tributaire des subventions continues qu'elle reçoit de la province de l'Ontario.

---

---

**Commission de transport Ontario Northland**  
**Notes complémentaires aux états financiers consolidés**  
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2024

---

**17. Charges administratives et autres charges**

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Assurances, impôts et frais bancaires	3 377 \$	3 533 \$
Marketing, logiciels et licences	2 901	3 449
Déplacements, formations et autres charges <sup>i)</sup>	2 754	37
<b>Charges administratives et autres charges</b>	<b>9 032 \$</b>	<b>7 019 \$</b>

- i) Les autres charges englobent l'équipement de protection individuelle, les charges liées aux déraillements, la reprise de stocks, les gains de change et l'ajustement de la provision pour les sites contaminés. Les chiffres de l'exercice précédent comprennent un ajustement de (2 604 \$) relatif à la provision pour les sites contaminés.

---

**18. Informations relatives aux apparentés**

La Commission reçoit de l'aide de la province de l'Ontario sous la forme de financement en soutien à ses investissements dans des immobilisations devant être utilisées pour la prestation de services de transport actuels et futurs ainsi qu'une subvention de fonctionnement annuelle pour soutenir davantage la prestation des services de transport.

Toutes les opérations entre apparentés ont été évaluées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établie et acceptée par ces derniers.

Dans le cours normal de ses activités, la Commission fournit des services de remise à neuf des voitures de passagers à Metrolinx, organisme de la province de l'Ontario. En ce qui concerne le contrat conclu avec Metrolinx, l'état consolidé de la situation financière comprend un solde de débiteurs de 1 991 \$ (2023 – 1 022 \$) ainsi qu'un solde de revenus reportés de 33 283 \$ (2023 – 39 763 \$ après retraitement), et l'état consolidé des résultats et de l'évolution de l'actif (du déficit) net comprend des revenus de 16 800 \$ (2023 – 10 726 \$ après retraitement).

---

**Commission de transport Ontario Northland**  
**Notes complémentaires aux états financiers consolidés**  
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2024

**19. Classement des instruments financiers**

Le tableau ci-dessous fournit des informations relatives au coût et à la juste valeur des instruments financiers par catégorie.

	<b>2024</b>		
	<b>Juste valeur</b>	<b>Coût après amortissement</b>	<b>Total</b>
Trésorerie	28 827 \$	- \$	28 827 \$
Trésorerie affectée	2 000	-	2 000
Débiteurs	-	33 691	33 691
Créditeurs et charges à payer	-	45 220	45 220
Dette à long terme	-	926	926
	<b>30 827 \$</b>	<b>79 837 \$</b>	<b>110 664 \$</b>

	<b>2023</b>		
	(Retraité – Note 21)		
	<b>Juste valeur</b>	<b>Coût après amortissement</b>	<b>Total</b>
Trésorerie	20 388 \$	- \$	20 388 \$
Trésorerie affectée	2 000	-	2 000
Débiteurs	-	42 187	42 187
Créditeurs et charges à payer	-	32 002	32 002
Dette à long terme	-	1 037	1 037
	<b>22 388 \$</b>	<b>75 226 \$</b>	<b>97 614 \$</b>

Les actifs financiers de la Commission comptabilisés à la juste valeur, y compris la trésorerie et la trésorerie affectée, sont classés au niveau 1 des évaluations de la juste valeur. Il n'y a pas eu de transfert entre les niveaux 1, 2 et 3 pour les exercices terminés les 31 mars 2024 et 2023.

Les paragraphes suivants expliquent la différence entre ces niveaux en fonction du degré auquel la juste valeur est observable :

- Les évaluations de la juste valeur de niveau 1 sont celles qui sont dérivées des prix cotés (non redressés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques utilisant le dernier cours du marché;
- Les évaluations de la juste valeur de niveau 2 sont celles qui sont dérivées des données autres que les prix cotés qui sont inclus dans le niveau 1 et observables pour l'actif ou le passif, que ce soit directement (c.-à-d., les prix) ou indirectement (c.-à-d., les dérivés des prix);
- Les évaluations de la juste valeur de niveau 3 sont celles qui sont dérivées des méthodes d'évaluation qui comprennent les données de l'actif ou du passif et qui ne sont pas basées sur des données du marché observables (données non observables).

## Commission de transport Ontario Northland

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2024

#### 20. Gestion des risques liés aux instruments financiers

##### *Risque de crédit*

Le risque de crédit est le risque de perte financière pour la Commission si un débiteur n'effectue pas ses versements de capital et d'intérêts à l'échéance. La Commission est exposée à ce risque en raison de sa trésorerie et de ses débiteurs. La Commission détient des comptes en trésorerie auprès de banques à charte fédérale qui sont assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada. En cas de défaut, les comptes en trésorerie de la Commission sont assurés jusqu'à un plafond de 400 000 \$ (2023 – 400 000 \$).

Les débiteurs sont constitués de montants à recevoir de clients et du gouvernement, ce qui comprend la province de l'Ontario et tout organisme provincial. Le risque de crédit est atténué par des processus d'approbation financière exécutés avant que le crédit ne soit accordé au client. La Commission évalue son exposition au risque de crédit selon le délai de règlement des montants. Une provision pour dépréciation est déterminée en fonction de l'expérience passée de la Commission en matière de recouvrement. Les montants non réglés à la fin de l'exercice s'établissent comme suit :

	31 mars 2024		En souffrance		
	Total	Courant	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 jours et plus
<b>Sommes à recevoir du gouvernement</b>	<b>18 069</b>	<b>\$ 18 069</b>	<b>\$ -</b>	<b>\$ -</b>	<b>\$ -</b>
<b>Montants à recevoir des clients</b>	<b>15 922</b>	<b>8 846</b>	<b>2 990</b>	<b>1 074</b>	<b>3 012</b>
<b>Débiteurs bruts</b>	<b>33 991</b>	<b>26 361</b>	<b>2 990</b>	<b>1 074</b>	<b>3 012</b>
<b>Moins provisions pour dépréciation</b>	<b>(300)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(300)</b>
<b>Débiteurs nets</b>	<b>33 691</b>	<b>\$ 26 361</b>	<b>\$ 2 990</b>	<b>\$ 1 074</b>	<b>\$ 2 712</b>

	31 mars 2023 (Retraité – Note 21)		En souffrance		
	Total	Courant	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 jours et plus
Sommes à recevoir du gouvernement	25 782	\$ 25 331	\$ -	\$ -	451
Montants à recevoir des clients	16 483	10 626	2 740	1 014	2 103
Débiteurs bruts	42 265	35 957	2 740	1 014	2 554
Moins provisions pour dépréciation	(78)	-	-	-	(78)
Débiteurs nets	42 187	\$ 35 957	\$ 2 740	\$ 1 014	\$ 2 476

Il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exercice précédent en ce qui a trait à l'exposition à ce risque ou en ce qui concerne les politiques, procédures et méthodes utilisées pour l'évaluer.

---

## Commission de transport Ontario Northland

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2024

---

#### 20. Gestion des risques liés aux instruments financiers (*suite*)

##### *Risque de marché*

Le risque du marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en fonction des facteurs de marché. Les facteurs de marché comprennent trois types de risques : risque de change, risque de taux d'intérêt et risque lié aux actions.

Il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exercice précédent en ce qui a trait à l'exposition à ce risque ou en ce qui concerne les politiques, procédures et méthodes utilisées pour l'évaluer.

##### *Risque de change*

Le risque de change renvoie aux activités de la Commission réalisées dans différentes devises et à la conversion des bénéfices non canadiens à différents moments lorsqu'il y a des fluctuations défavorables des taux de change. La Commission conserve un compte bancaire en dollars américains pour recevoir des paiements de clients et payer ses fournisseurs et autres opérateurs en dollars américains. Il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exercice précédent en ce qui a trait à l'exposition à ce risque ou en ce qui concerne les politiques, procédures et méthodes utilisées pour l'évaluer.

##### *Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt représente la perte financière pouvant découler des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs des instruments financiers en raison de fluctuations des taux d'intérêt. La Commission est exposée à ce risque en raison de sa dette à long terme portant intérêt.

Toutefois, il n'y aurait pas d'incidence sur la dette à long terme de la Commission, décrite à la Note 9, car le taux inhérent de la dette a été fixé.

Il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exercice précédent en ce qui a trait à l'exposition à ce risque ou en ce qui concerne les politiques, procédures et méthodes utilisées pour l'évaluer.

##### *Risque lié aux actions*

Le risque lié aux actions renvoie à l'incertitude associée à l'évaluation des actifs découlant de fluctuations sur les marchés de titres de capitaux propres. La Commission n'est pas exposée à ce risque.

Il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exercice précédent en ce qui a trait à l'exposition à ce risque ou en ce qui concerne les politiques, procédures et méthodes utilisées pour l'évaluer.

##### *Risque de liquidité*

Le risque de liquidité est le risque que la Commission ne dispose pas de fonds suffisants pour respecter ses obligations financières à l'échéance. La Commission atténue ce risque en surveillant la trésorerie et les sorties de fonds prévues au moyen d'un budget rigoureux et en faisant des rapports périodiques à la province de l'Ontario.

**Commission de transport Ontario Northland**  
**Notes complémentaires aux états financiers consolidés**  
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2024

**20. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)**

Le tableau ci-dessous établit les échéances contractuelles (représentant les flux de trésorerie contractuels non actualisés des passifs financiers) :

	2024			
	Dans les 6 mois	6 mois à 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Créditeurs et charges à payer	45 220 \$	- \$	- \$	- \$
Dette à long terme	58	59	679	130
<b>Total</b>	<b>45 278 \$</b>	<b>59 \$</b>	<b>679 \$</b>	<b>130 \$</b>

	2023			
	Dans les 6 mois	6 mois à 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Créditeurs et charges à payer	32 002 \$	- \$	- \$	- \$
Dette à long terme	55	56	646	280
<b>Total</b>	<b>32 057 \$</b>	<b>56 \$</b>	<b>646 \$</b>	<b>280 \$</b>

Il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exercice précédent en ce qui a trait à l'exposition à ce risque ou en ce qui concerne les politiques, procédures et méthodes utilisées pour l'évaluer.

**21. Adoption d'une nouvelle norme comptable pour le secteur public – Revenus**

Le 1<sup>er</sup> avril 2023, la Commission a adopté une nouvelle norme du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*, soit le chapitre SP 3400. Ce changement entraîne une modification de la présentation des états financiers consolidés par rapport à l'exercice précédent.

Conformément au chapitre SP 3400, la Commission constate les revenus tirés d'opérations lorsqu'elle remplit l'obligation de prestation en fournissant les biens ou les services promis au payeur. Cette obligation est remplie lorsque le contrôle des avantages associés aux biens ou aux services est passé à ce dernier. Ce passage peut avoir lieu progressivement ou à un moment précis, selon les caractéristiques des biens ou services. Les revenus sont évalués à la valeur d'échange que la Commission s'attend à recevoir en échange de la fourniture des biens ou des services promis au payeur.

**Commission de transport Ontario Northland**  
**Notes complémentaires aux états financiers consolidés**  
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2024

**21. Adoption d'une nouvelle norme comptable pour le secteur public – Revenus (suite)**

La Commission a adopté la norme le 1<sup>er</sup> avril 2023 et a choisi de l'appliquer rétroactivement, ce qui a entraîné le retraitement des chiffres de l'exercice précédent. Les chiffres comparatifs liés à l'incidence de l'adoption de cette norme le 31 mars 2023 s'établissent comme suit :

**i) Incidence sur l'excédent (déficit) annuel**

	<b>2023</b>
Excédent (déficit) annuel tel que reporté précédemment	9 075 \$
Revenus :	
Augmentation (diminution) découlant de la modification du moment de la comptabilisation pour les éléments suivants :	
Subventions de fonctionnement et autres revenus	(1 213)
Apports du gouvernement	1 213
Excédent (déficit) annuel tel que retraité après l'adoption du chapitre SP 3400	<b>9 075 \$</b>

**ii) Incidence sur les actifs, les passifs, les actifs financiers nets ou la dette nette et l'excédent ou le déficit accumulé**

	Ancienne présentation	Ajustements découlant de l'adoption du chapitre SP 3400	Après retraitement
<b>Au 1<sup>er</sup> avril 2022</b>			
Débiteurs	53 650	1 528	55 178
Revenus reportés	(42 756)	(1 528)	(44 284)

	Ancienne présentation	Ajustements découlant de l'adoption du chapitre SP 3400	Après retraitement
<b>Au 31 mars 2023</b>			
Débiteurs	40 973	1 213	42 187
Revenus reportés	(38 798)	(1 213)	(40 012)

**22. Chiffres comparatifs**

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés lorsque cela s'avérait nécessaire pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.